



Renseignements

Patrice Thriot
05 63 76 37 28
patrice.thriot@orange.fr

Jean-Philippe Daniel
05 63 54 61 69
jean-philippe.daniel@wanadoo.fr

D'AUTRES AMAP DANS LE TARN ?
<http://amaptarn.free.fr/>

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) constitue un partenariat solidaire fondé sur un engagement mutuel entre un groupe de consommateurs et un producteur local.

Les consommateurs s'engagent à couvrir les frais de production et à soutenir l'agriculteur, quelque soient les aléas du temps, le libérant ainsi des contraintes inhérentes à l'économie de marché.

Le producteur s'engage, en échange, à fournir des produits sains, de qualité, exempts de produits chimiques, cultivés dans le respect de l'homme, des saisons et de l'environnement.

D'où viennent les AMAP ?

Il y a plus de 40 ans au Japon, pour lutter contre la contamination de plus en plus importante de la nourriture et endiguer la disparition des fermiers locaux, sous l'impulsion d'un groupe de femmes, naissait un modèle original d'agriculture locale.

En 2001, partant d'un constat similaire, des consommateurs du sud-est de la France s'engagent à soutenir financièrement une ferme proche qui leur fournira en contrepartie un panier hebdomadaire de fruits et légumes : la 1^{ère} AMAP était née.

Le respect de l'environnement passe aussi par de tout petits gestes, ne me jetez pas sur la voie publique, donnez-moi plutôt à un de vos amis que je pourrais intéresser.

AMAP de Nespoulet

Pour les secteurs d'Andouque,
Valderiès, Valence...



Réapprendre à se nourrir avec les saisons, au rythme de la nature.

Créer du lien pour enfin mettre le visage d'un agriculteur sur notre nourriture.

Pérenniser un système de production respectueux des hommes, de la société et de l'environnement.

Et l'AMAP de Nespoulet ?

Richard et Katel livraient déjà à une AMAP à Albi mais cherchaient à faire un lien avec la population locale où il y avait aussi une

certaine demande pour des légumes locaux.

Après une rencontre au Buvards d'Ô de Valdériès, une deuxième AMAP s'est engagée auprès d'eux : l'AMAP de Nespoulet était née.

De quoi se compose le panier ?

En début de saison, Richard et Katel, nos agriculteurs, proposent un calendrier de production. Ensemble, nous pouvons participer à la programmation des cultures pour la saison suivante. Le contenu du panier, assez diversifié, varie tout au long de la saison, suivant les récoltes et les surprises de Richard.

Où se procure-t-on le panier ?

L'AMAP de Nespoulet distribue les paniers tous les vendredis soir, de 18h00 à 18h30 à la ferme. À l'agréable exception, pendant la période la plus clémente, du deuxième vendredi de chaque mois, quand les adhérents organisent une gourmande et conviviale auberge espagnole après la distribution.

Et en cas d'absence ou d'impossibilité ?

Si vous ne pouvez pas venir à la ferme, un ami, un voisin ou un autre adhérent peut venir chercher le panier à votre place.

Qui sont les agriculteurs ?

Charmants et attachants, nos agriculteurs se sont engagés dans une production maraîchère saine, non chimique, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Vous pouvez les contacter et visiter leur ferme.

Richard et Katel Manchett

Ferme des Néfliers
Nespoulet
81350 Andouque
05 63 56 93 65

À quel coût ?

L'AMAP constitue un système hors économie de marché dans lequel le prix du panier est déterminé par le coût réel de production (ce qui comprend un revenu décent pour Richard).

Pour cette saison, le coût du panier hebdomadaire a été établi à 19,37 € pour un groupe de 40 paniers (répartis entre les deux AMAP), soit un coût annuel total de 891€ pour 46 distributions.

À ce prix s'ajoutent une cotisation annuelle de 2 € par foyer, pour l'adhésion à l'AMAP de Nespoulet, et une adhésion au Réseau des AMAP du Tarn

Quel engagement ?

Afin d'assurer la durabilité de la ferme, l'engagement auprès de nos agriculteurs se fait pour une période de 12 mois à partir de mai 2013.

Sachant que la récolte estivale est plus abondante que la production hivernale, cet engagement permet à nos agriculteurs d'avoir un revenu stable assuré durant la période la plus difficile pour les maraîchers, en mars-avril.

Quelles modalités de paiement ?

Le paiement des paniers de la saison se fait selon la modalité qui convient le mieux à chaque adhérent : en une fois dès le début de la saison, en deux fois (1^{er} et 6^{ème} mois), en 4 fois (début de chaque trimestre) ou en onze mensualités.

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option d'un règlement en nombre limité de versements.

Quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au trésorier de l'AMAP de Nespoulet qui se chargera de les remettre à l'agriculteur selon l'échéancier choisi.